

et des peuples. Il n'est pas un territoire de Sa Majesté où l'on ait plus profondément éprouvé qu'au Canada le sentiment d'une perte nationale et personnelle. La patience et la sagesse du roi George, l'exemple qu'il donna du courage et de la fidélité au devoir, tout le long d'un règne marqué d'angoisses sans pareilles, demeureront dans notre souvenir comme un précieux patrimoine.

Je me joins à vous pour offrir au roi Edouard VIII, à Sa Majesté la reine Marie et à tous les membres de la famille royale, l'expression de notre vive sympathie dans le deuil qui les frappe. Le peuple canadien éprouve déjà pour le nouveau roi un sentiment d'affection et d'attachement personnel, auquel ont donné lieu les visites de Sa Majesté dans notre pays, comme les nombreuses amitiés et les relations étendues, nouées au temps où nous le connaissons tous sous le nom de Prince de Galles. A ce sentiment viendront s'ajouter, à un degré toujours croissant, le dévouement et la fidélité.

Je suis profondément sensible au grand honneur qui m'a été fait lorsque j'ai été choisi comme représentant du roi au Canada. Je suis heureux que mon premier contact avec les membres des deux Chambres coïncide avec l'ouverture de la première session de la dix-huitième législature. J'entrevois avec le plus grand plaisir nos relations des quelques années à venir.

La gravité de la situation internationale est une cause d'anxiété dans le monde entier. Mes ministres croient réellement exprimer le sentiment du pays en continuant d'adhérer aux fins et à l'idéal que se propose la Société des Nations et en cherchant, de concert avec les membres de la Société ainsi qu'avec d'autres Etats, à maintenir la paix par tous les moyens appropriés et pratiques, de même qu'à créer dans le monde un ordre de choses fondé sur la justice et l'équité.

Le chômage reste au Canada le problème national le plus urgent. Bien que le nombre des gens au travail ait augmenté, celui des personnes assistées n'accuse aucune régression.

Afin de parer à l'état de crise actuel, vous serez appelés, avec l'assentiment des gouvernements de toutes les provinces du Canada, à autoriser la création d'une commission nationale bien représentative qui collaborera avec les provinces et les municipalités dans un commun effort pour procurer du travail aux chômeurs, et dans la surveillance des fonds de secours. La commission, secondée par un comité consultatif où les divers éléments seront représentés, visera à coordonner les efforts de la nation en vue de multiplier les occasions d'emploi rémunérateur.

Les camps qui avaient été établis pour recevoir les célibataires sans foyer ont déjà été en partie transférés du ministère de la Défense nationale au ministère du Travail. On s'efforcera de les supprimer aussitôt que la reprise du travail le permettra.

A la suite de la fermeture, le 18 janvier, d'une fabrique de tissus, à Sherbrooke, et de la misère qui en est résultée, en plein hiver et en période de chômage, pour des centaines d'ouvriers et leurs familles, une commission royale a été chargée de faire une enquête sur l'état de l'industrie textile. De l'avis de mes ministres, l'industrie devrait comprendre qu'elle a l'obligation de contribuer par tous les moyens à maintenir et à créer de l'emploi; de même, les ouvriers et les consommateurs ont le droit de se faire entendre et d'exercer leur influence dans l'orientation de la politique industrielle. Mes ministres sont d'avis que là où il est im-

possible d'y parvenir avec le concours spontané de tous les intéressés, l'Etat a les meilleures raisons du monde d'intervenir.

Afin de protéger les intérêts des consommateurs, une enquête approfondie aura lieu sur les plaintes qu'on ne cesse de formuler relativement à l'existence d'un monopole dans l'importation et la vente de l'anthraxite.

Quelques-unes des mesures législatives adoptées à la dernière session du Parlement ont été soumises à la Cour suprême du Canada, dans le but de juger de leur validité.

Je suis heureux de pouvoir vous apprendre qu'une convention de commerce a été conclue entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, le Jour de l'Armistice, en 1935, et aussi que le différend commercial avec le Japon, qui avait gravement nui aux échanges des deux pays, a été réglé avant la fin de l'année.

Vous serez appelés à ratifier la convention de commerce négociée entre le Canada et les Etats-Unis. Vous serez mis au courant incessamment des conditions dans lesquelles le Canada et le Japon ont renoué des relations de commerce normales.

Mes ministres estiment que la convention de commerce intervenue entre le Canada et les Etats-Unis apportera une grande amélioration à nos relations économiques avec l'étranger. Ils croient aussi que les principes consacrés par cet accord, si on les généralise et si on les applique énergiquement et résolument, serviront à enrayer la tendance à cette exagération du nationalisme économique qui avilit peu à peu notre mode d'existence et qui envenime les relations entre les peuples de l'univers entier.

Vous apprendrez avec plaisir que la ligne de conduite adoptée par la Commission canadienne du blé, et qui est de vendre le blé aux prix du marché, produit d'heureux résultats.

Au cours du mois de décembre, a eu lieu à Ottawa une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Des comités permanents poursuivent l'étude des questions les plus importantes qui ont été débattues à la Conférence.

Parmi les sujets qui découlent de la Conférence et dont vous serez saisis, se trouve un projet de modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, en prévision de certains arrangements d'ordre financier entre le Dominion et les provinces. Un comité de représentants fédéraux et provinciaux, constitué par la Conférence du Dominion et des provinces, étudie la méthode à suivre et la façon de procéder pour apporter des modifications à la Constitution.

On se propose de restituer au Parlement son droit de déterminer les impôts et les dépenses, en abrogeant toutes les mesures qui ont privé les membres de la Chambre des communes de ce droit et par lesquelles l'Exécutif s'est trouvé investi de pouvoirs arbitraires injustifiables.

Tout sera mis en œuvre pour substituer la stabilité à l'incertitude dans l'application des lois douanières.

Vu que la réglementation du crédit et l'émission de la monnaie sont des questions d'ordre public qui intéressent directement tous les citoyens, on se propose, au cours de la présente session, de demander au Parlement d'effectuer, en ce qui concerne la propriété et la direction de la Banque du Canada, les changements qui pourront être nécessaires afin d'assurer au gouvernement une part prépondérante du capital de cette banque, ainsi que la haute main sur ses opérations.

[M. l'Orateur.]